

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

SEANCE DU TRENTE AVRIL DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 18

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 20
(sauf pour les membres des
associations)

Convoqués le :
24/04/2024

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjointes au Maire.

Monsieur Jean-Yves BEGUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Monique SCHALLER, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Madame Valérie BOHR, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Nadège DRISSI, Madame Michelle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK, Monsieur Yann MAUCOURT

Etaient absents : Madame Virginie GELLENONCOURT, Madame Jeannine BILLOTTE, Monsieur Fàrès CHABI, Madame Vanessa CARRARA, Madame Rachel NICOLAS, Monsieur Clément CONROUX.

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Léo KANNY, Conseiller Municipal, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean BAUCHEZ.

Monsieur Michel SCHALLER, Conseiller Municipal, ayant donné pouvoir à Madame Monique SCHALLER.

Secrétaire de séance : Madame Armelle CHAMPLON

=====

**POINT 2024-31- Subventions aux Associations Moulinoises
pour l'année 2024**

Rapporteur : Marc PINAULT

La Commission des Affaires Sportives et Culturelles, réunie le 7 novembre 2023, a examiné les demandes de subventions des associations moulinoises pour l'année 2024.

La Commission propose d'attribuer les subventions de fonctionnement et différentes subventions exceptionnelles selon le tableau ci-après avec pour mémoire le rappel des montants versés en 2023.

VU les propositions de la Commission des Affaires Sportives et Culturelles réunie le 7 novembre 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20240430-2024-31-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2024
Notification : 03/05/2024

VERSE les subventions de fonctionnement et les subventions exceptionnelles selon le tableau ci-après :

Nom de l'association	Montants obtenus en 2023		Montants proposés pour 2024		Nombre de votes sachant que l'élu concernée par la subvention votée ne vote pas
	Subventions de fonctionnement	Subventions exceptionnelles	Subventions de fonctionnement	Subventions exceptionnelles	
APRAMMM	2 000 €	1 320 €	2 000 €		20
ASC Volley-ball	4 559 €	300 €	4 559 €		20
Bibliothèque pour tous	1 063 €		1 063 €		19
Cercle des Anciens et du Temps Libre	195 €	500 €	195 €		19
Club de l'Amitié	2 490 €		2 490 €		18
Foyer Culturel	0 €		1 600 €		19
Moulins-lès-Metz Animations	17 500 €		20 000 €		19
Moulins-lès-Metz Handball	3 000 €		3 000 €	1 800 €	20
Moulins-lès-Metz Handisport	1 847 €	700 €	1 847 €	2 000 €	19
Mozaïk	271 €		271 €		20
Photo Passion Moulins-lès-Metz	300 €	1 000 €	300 €	700 €	20
Souvenir Français	304 €		304 €		18
Sporting Club	6 656 €		6 656 €	500 €	20
Tennis Club de la Saussaie	700 €	1100 €	700 €		20

DIT que les associations devront justifier les dépenses liées à leur projet pour lesquels elles reçoivent une subvention exceptionnelle et au plus tard pour le 30 novembre 2024 et,

DIT que le cas échéant, la commune se réserve le droit d'adresser un titre de recettes aux associations via la Trésorerie pour le remboursement du montant trop perçu.

DIT que les élus suivants ne participent pas au vote, chacun pour leur association :

Monsieur Jean BAUCHEZ, Président du Souvenir Français,
Monsieur Hervé BOURGUIGNON, membre du Souvenir Français,
Madame Armelle CHAMPLON, Présidente de la Bibliothèque pour Tous et le Cercle des Anciens et du Temps Libre,
Madame Claudie FUZEWSKI, Présidente du Club de l'Amitié,
Madame Maryse GLEMET, membre du Club de l'Amitié,
Madame Bernadette LAPAQUE, Présidente du Foyer Culturel,
Monsieur Léo KANNY, Vice-Président de Moulins-lès-Metz Animations,

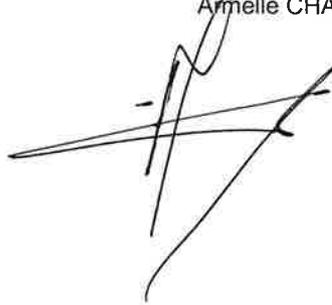
Monsieur Michel SCHALLER, membre de Moulins-lès-Metz Handisport.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

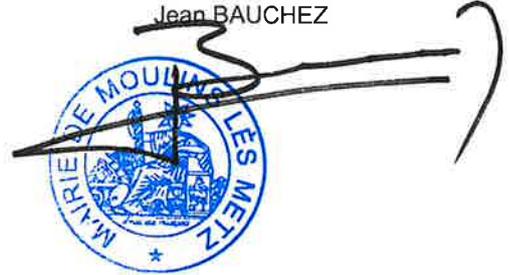
Approuvé à l'unanimité.
(Les membres des associations ne votent pas)

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 30/04/2024

Le secrétaire de séance,
Armelle CHAMPLON



Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.

